

plan quinquennal,—je veux dire les ventes à la Grande-Bretagne,—et le total en a atteint \$1,089,889,013.

Le fonctionnement du plan de mise en commun est très simple. Les agriculteurs ont livré à la Commission du blé 1,435,955,510 boisseaux de blé de toutes les catégories. Ce blé a été vendu sur trois marchés différents, d'abord sur le marché intérieur, en deuxième lieu sur le marché britannique, et troisième-ment sur les autres marchés du monde.

Tout l'argent perçu de chacune de ces sources a été versé à la caisse commune, administrée par la Commission du blé, qui a versé en 1945 un paiement initial de \$1.25 le boisseau de blé n° 1 du Nord, à Fort-William. Des paiements provisoires ont été effectués de temps à autre au cours de la période de cinq ans; ils s'élèvent dans l'ensemble à 50c. le boisseau. Le paiement global à l'égard du blé du Nord n° 1, livré à Fort-William, est donc de \$1.75 le boisseau. Jusqu'ici on a versé \$2,489,000,000 à l'égard de 1,435,955,510 boisseaux.

La somme globale de \$2,552,333,047 provient de trois sources: \$448,649,824 proviennent des ventes de la Commission du blé aux consommateurs canadiens. Le Royaume-Uni a versé \$1,089,889,013 à l'égard du blé qu'on lui a livré; en outre, la Commission a touché \$1,013,810,849 de tous les autres acheteurs auxquels elle a livré du blé. L'autre jour, le Gouvernement a annoncé un paiement de 65 millions versé à la caisse commune à l'égard du Royaume-Uni. La caisse dispose donc d'une somme de \$2,617,333,047 qu'elle distribuera, une fois les frais déduits, aux producteurs des 1,435,955,510 boisseaux de blé. Le montant versé à l'égard de chaque boisseau sera donc de \$1.833. Une fois ce paiement effectué, le programme quinquennal de mise en commun prendra fin. Je prie les honorables députés de bien se rappeler ce chiffre, car il reviendra en d'autres circonstances.

M. Wright: Le ministre a dit que les 65 millions ont été versés à l'égard du Royaume-Uni. Quelle autorisation a-t-on obtenue du Royaume-Uni, afin de verser 65 millions en son nom?

Le très hon. M. Gardiner: J'y arrive dans un instant. Lorsque le programme quinquennal de mise en commun a été annoncé, le 19 septembre 1945, la guerre venait tout juste de finir,—trois jours plutôt, pour être exact,—et nous devons faire face à l'incertitude de l'avenir. La plupart des gens estimaient que les prix fléchiraient. On préconisait l'accord international relatif au blé afin de stabiliser les prix.

[Le très hon. M. Gardiner.]

Du 19 septembre 1945 au 30 juin 1946, la situation a changé pour trois raisons. Le prix de l'acier ayant augmenté, il a été impossible de maintenir la régie des prix à l'égard des installations nécessaires; puis il a fallu accorder des augmentations de salaire; enfin, on a proposé le prêt canadien, puis il a été question d'aide financière de la part des États-Unis aux pays alliés. A la lumière de ces changements, il était évident qu'il serait facile de maintenir le prix du blé à un minimum de \$1; ce qu'il fallait plutôt craindre, c'était que le prix maximum ne dépassât \$1.55 le boisseau.

Nous avons donc décidé d'offrir un contrat de quatre ans au Royaume-Uni. Au début, nous avons parlé d'un contrat de cinq ans, mais peu après, constatant qu'il ne fallait pas y songer, nous avons adopté la période de quatre ans. Nous nous engageons à livrer le blé à \$1.55 pendant deux ans, à fixer un prix minimum pour les deux dernières années au cas où l'inattendu se produirait, et à déterminer un prix sans prévoir de maximum au moins six mois avant l'ouverture de la campagne agricole de 1948 et de 1949. Le contrat portait la signature du ministre du Commerce, l'honorable J. A. MacKinnon. Le ministre en informait la Chambre le 26 juillet 1946, M. Strachey ayant annoncé la conclusion de l'accord à la Chambre des communes de Westminster le 25 juillet 1946.

M. Coldwell: Le ministre dit que nous avons offert un contrat au Royaume-Uni. Veut-il dire que nous sommes à l'origine de l'accord?

Le très hon. M. Gardiner: Nous avons entamé les pourparlers. Nous étions convenus que la Grande-Bretagne trouverait avantage à acheter sa principale denrée alimentaire à raison de \$1.55 le boisseau, prix modique alors et qui le resterait probablement durant les deux premières années. Les Britanniques étaient sûrs que le prix fléchirait en deça de \$1.55 les deux dernières années, tandis que nous étions convaincus que, grâce à l'aide américaine et à un prêt canadien, le prix s'établirait au-dessus de ce chiffre. Nous avons donc décidé que, comme c'est le cas dans bien des contrats de vivres à long terme passés par le Royaume-Uni, le prix ferait l'objet de négociations ultérieures.

Il n'y a là rien de neuf. La grande majorité des contrats britanniques de vivres comportent une disposition en vertu de laquelle les prix font l'objet de négociations tous les ans après la première année et, assurément, tous les ans après la deuxième année. La plupart des contrats à long terme ne prévoient aucun prix maximum ni minimum, mais un prix qui peut baisser ou monter de tant ou